

Gouvernement du Québec La ministre responsable des Aînés La ministre déléguée à la Santé

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette Leader parlementaire du gouvernement Cabinet du leader du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1er étage, bureau 1.39 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 février 2024, la députée de La Pinière inscrivait au feuilleton une question demandant à la ministre d'intervenir auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay —Lac-Saint-Jean (CIUSSS) afin que les résidents en fin de vie du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) La Colline soient priorisés pour l'utilisation des chambres semi-privées. Elle indiquait qu'en temps normal, une chambre semi-privée était disponible pour permettre aux résidents et à leur famille de vivre pleinement et dignement cette dernière étape de vie mais que, depuis le début de la pandémie de la COVID-19, cette chambre était régulièrement utilisée pour des patients en attente d'une place en établissement de soins de longue durée.

Je tiens à souligner que le respect de la dignité des résidents en fin de vie en CHSLD constitue une priorité. À cet égard, la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – Des milieux de vie qui nous ressemblent indique que « l'accompagnement de la personne en fin de vie doit favoriser son maintien dans la chambre [...]. Le transfert devrait être une mesure exceptionnelle pour améliorer sa qualité de soins ou dans le cas où elle partage sa chambre » (MSSS, p. 54). La Politique précise également que le milieu d'hébergement doit « s'assurer que la chambre préserve l'intimité et la dignité du résident et de ses proches » (MSSS, p. 55).

Le CHSLD La Colline dispose de 72 chambres individuelles et de 14 chambres doubles. Ainsi, Je vous confirme qu'une intervention sera faite auprès du CIUSSS afin qu'il s'assure que les résidents aient toujours accès à une chambre qui leur permette de vivre leur fin de vie dans l'intimité et dans la dignité avec leurs proches, qu'ils résident dans une chambre individuelle ou double.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé,

Sonia Bélanger

N/Réf.: 24-MS-00684